

Exposé des qualifications

Déclaration présentée conformément à l'article 36-4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Je suis un ressortissant ghanéen et j'ai été désigné par le Gouvernement du Ghana. Ma candidature au poste de juge de la Cour pénale internationale est conforme à l'article 36-3-a, aux termes duquel « [l]es juges sont choisis parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et réunissant les conditions requises dans leurs États respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires ».

De plus, ma candidature est conforme à l'article 36-b-ii, aux termes duquel les candidats doivent avoir « une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour ». J'ai une parfaite connaissance de l'anglais et je le parle couramment.

S'agissant de la candidature que je présente au titre de la liste B, je possède 23 années d'expérience professionnelle en tant qu'enseignant à l'Université du Ghana où j'ai enseigné diverses matières à la faculté de droit, parmi lesquelles le droit international public, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, le droit commercial international, le droit international de l'investissement et le droit de la propriété intellectuelle. J'ai également enseigné le droit international humanitaire et des droits de l'homme en maîtrise. En dehors de la faculté de droit, j'ai ouvert la voie et développé l'enseignement du droit international public, du droit diplomatique et des institutions internationales, du droit des Nations Unies, des questions juridiques et politiques liées à l'investissement étranger direct, des institutions internationales et du droit international humanitaire dans le cadre de la maîtrise au LECIAD. J'ai également ouvert la voie de l'enseignement du droit international public, du droit international humanitaire, du droit diplomatique et des institutions internationales et du droit des Nations Unies dans le cadre de la maîtrise du Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana.

Outre l'enseignement, mon expérience professionnelle à l'Université du Ghana s'est étendue à la supervision et à l'examen d'un nombre considérable de longs articles et de dissertations sur le droit international public et autres domaines connexes à la faculté de droit, au LECIAD, au Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana et dans le cadre de la maîtrise en droits de l'homme et démocratisation en Afrique (avec l'Université de Pretoria, Afrique du Sud).

J'ai également été invité à donner des conférences dans un certain nombre d'institutions à l'étranger, notamment dans les universités de Leiden, de Northwestern, de Nottingham et de Pretoria. Ma visite à Leiden en 2004 m'a notamment donné l'occasion de faire des conférences au prestigieux *Grotius Centre for International Legal Studies* de l'Université à La Haye, et au *TMC Asser Institut for International Law* à La Haye.

Dans le cadre de mon activité professionnelle en tant qu'enseignant, chercheur, expert juridique et consultant, j'ai été invité à participer à de nombreuses conférences, séminaires et ateliers à l'intérieur et en dehors du pays où j'ai présenté des papiers dans mes domaines de spécialisation, parmi lesquels figurent le droit international public, le droit international de l'investissement, le droit international pénal et le droit de la migration. J'ai publié certains de ces papiers ainsi que d'autres articles dans des revues de référence et j'ai participé à la rédaction de chapitres d'ouvrages.

De plus, j'ai été employé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en qualité de consultant pour enseigner dans le cadre de formations sur les pratiques diplomatiques pour les fonctionnaires gambiens et érythréens. Les cours que j'ai enseignés dans ces deux pays comprenaient notamment une introduction au droit

international public, du droit commercial international, du droit international de l'investissement, du droit des traités et les évolutions récentes en droit international. J'ai également été employé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en qualité de consultant pour enseigner dans le cadre des sessions de formation intensives pour les négociateurs d'accords internationaux d'investissement à l'Université de Pretoria, Afrique du Sud. J'ai également eu l'occasion de donner des conférences sur « La pratique des traités » et « Les répercussions des traités pour les rédacteurs de lois » dans le cadre de la série de conférences d'invités organisée par le Secrétariat du Commonwealth et le Gouvernement ghanéen, et dans le cadre du séminaire de droit maritime organisé par l'Institut de formation judiciaire pour les juges des juridictions supérieures du Ghana. En 2012, j'ai été désigné membre du groupe d'experts ad hoc du Secrétariat du Commonwealth chargé de la révision du guide d'investissement du Secrétariat pour les pays en développement, ce guide ayant pour objectif principal d'intégrer le concept de développement durable dans les accords internationaux d'investissement. J'ai été désigné en reconnaissance de mes recherches et de ma contribution dans le domaine du droit international public en général, et plus particulièrement du droit international de l'investissement.

S'agissant de mes autres engagements, je peux mentionner, entre autres, mes fonctions de membre du comité de rédaction et de président du comité de rédaction de la Revue juridique de l'Université du Ghana, de membre du conseil de la revue des affaires internationales du LECIA, de rédacteur de la prestigieuse Revue de la Société africaine de droit international et comparé, ainsi que de rapporteur de ladite Société dans le cadre de la réaffirmation des principes du droit international en Afrique. Conçue selon les modalités de la déclaration relative au droit des relations étrangères des États-Unis, adoptée par l'*American Law Institute* et que le Gouvernement des États-Unis utilise comme guide en matière de politique étrangère, la réaffirmation des principes en Afrique visait à assurer une certaine cohérence dans la conduite de la politique et des relations étrangères sur le continent africain. Le premier volet de la réaffirmation dont je suis l'auteur, intitulé « Examen du principe de non-intervention et des règles y afférentes établis conformément à la pratique des États africains en la matière (*Review of the Law on Non-Intervention and its accompanying Rules Constructed from the State Practice of African States regarding Non-Intervention*) », a été publié dans la Revue de la Société en 1995 et est devenu une référence pour les chercheurs du monde entier dans le domaine du droit international public.

J'ai également effectué certaines activités de service public et j'ai notamment été membre de la délégation ghanéenne lors de la 38^e rencontre du Comité consultatif juridique afro-asiatique à Accra en mars 1999. En 2005, j'ai été nommé par le Gouvernement ghanéen pour exercer les fonctions de juge au tribunal pénal international chargé de poursuivre les Khmers rouges.

Parmi mes publications figure un article publié dans la Revue juridique de l'Université du Ghana, volume XXII (2002-2004), intitulé « Immunité souveraine et crimes internationaux » (*Sovereign Immunity and International Crimes*). Cet article, qui fournit une analyse exhaustive de la position juridique, en droit international, des chefs d'États et de gouvernements en cas de crimes relevant du droit international, a été reconnu par la communauté des juristes et autres professionnels du droit, des écrivains, des chercheurs et des étudiants en droit international.

La publication de mes autres travaux visait à fournir une analyse des problèmes actuels du droit international public et d'autres domaines du droit et à susciter la réflexion.

En fin de compte, je pense avoir apporté une contribution exceptionnelle à la diffusion du droit international public grâce à mes recherches et mes travaux, et à mes activités d'enseignement à la faculté de droit, au *Legon Centre for International Affairs and Diplomacy*, et au Collège du personnel et du commandement des forces armées du Ghana. Ces fonctions, ainsi que mes activités professionnelles et autres contributions, me seront très utiles pour exercer les fonctions de juge de la Cour pénale internationale.